

Le « label » Maître Semencier Lin renouvelé pour 4 établissements producteurs de semences

AGRIAL, BRYGO, SELIANCE et TERRE DE LIN ont obtenu avec succès, pour la quatrième année consécutive, cette marque de reconnaissance portée par le SEMLIN.

MAITRE SEMENCIER : TOUTE UNE DEMARCHE

Pour être Maître Semencier Lin, un établissement producteur de semences doit suivre un cahier des charges basé sur l'amélioration continue.

Initié depuis 2015, ce cahier des charges est un véritable guide pour mieux piloter son process de production de semences. Celui-ci intègre le suivi et l'encadrement des agriculteurs multiplicateurs et le savoir-faire des usines concernant la maîtrise des techniques de conservation des semences, du triage et des technologies d'application des traitements de semences comme le zinc par exemple. Ce cahier des charges concerne également les services avec la maîtrise des émissions de poussières, les conditionnements et les approvisionnements.

Les témoignages des lauréats démontrent l'intérêt de ce label :

- *"Agrial a adhéré à la démarche et est Maître Semencier Lin parce que cela va dans le sens de notre métier d'établissement producteur de semences. C'est une reconnaissance, une validation, une garantie de notre professionnalisme. Cela prouve à nos adhérents et à nos producteurs que nous mettons tout en œuvre pour mettre sur le marché véritablement des semences certifiées de lin high tech, message porté depuis toujours pour les semences de lin."* Laurence Carré, AGRIAL.

- *"Etre Maître Semencier Lin, c'est apporter une meilleure garantie de qualité car le Maître Semencier s'engage sur plusieurs fronts, au-delà de la certification, sur un cahier des charges "lourd" qui va du suivi des agriculteurs multiplicateurs à la réception, au triage, au poste traitement et au conditionnement jusqu'à la mise en marché. Tout cela pour satisfaire les clients."* Philippe Brygo, ETS BRYGO.

- *"Pour Exelience, la démarche de Maître Semencier permet aux équipes d'avoir un regard extérieur et de se focaliser sur nos procédures aux champs et nos process en usine. Nous pouvons échanger avec les autres titulaires de ce « label ». Cela nous permet une recherche constante d'amélioration afin d'être plus performants dans nos process et notre suivi qualité. La reconnaissance obtenue par la validation de cette démarche est un élément de communication et d'image pour notre établissement".*
Wilfried Noël, EXELIENCE.

- *"Pour nous, être Maître Semencier, c'est d'être toujours dans une dynamique d'amélioration de la qualité et de la traçabilité des semences pour nos adhérents. C'est savoir se remettre en cause et ne pas se reposer sur ses acquis pour toujours progresser."* Romain Kleine, TERRE DE LIN.

Régis de MURAT – Directeur SEMLIN

Tél. : 02.35.71.06.44

Mail : regisdemurat@festal.coop

Rosine DEPOIX – Chargée de mission médias

Tél : 01.42.33.88.29

Mail : rosine.depoix@gnis.fr